



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Cession de terrains à MARMOUTIER

#### Rapport n° CP/2012/349

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession de deux parcelles de terrain à MARMOUTIER, issues du domaine privé du Département, au profit de la Communauté de Communes de MARMOUTIER, dans le cadre de la réalisation d'une zone d'activité.

Dans le cadre d'une acquisition foncière à MARMOUTIER, pour l'aménagement de la RD 1004, le propriétaire d'une parcelle impactée pour une partie de sa superficie, a souhaité vendre au Département la totalité du terrain, au vu des délaissés créés par le découpage parcellaire.

Ces délaissés sont situés dans la zone d'activités de la Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER, qui a donné son accord pour le rachat au prix d'acquisition par délibération du conseil de communauté en date du 28 mars 2012.

Dans ces conditions, il est proposé de vendre les parcelles ci-après désignées à la structure intercommunale au prix de 200 € l'are soit au total 7 246,00 €, conformément à l'estimation qui en a été faite par France Domaine.

La mutation portera sur les parcelles cadastrées :

Commune de MARMOUTIER

Section 11 n° 167/115 de 18,83 ares et n° 168/115 de 17,40 ares.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve la vente à la Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER de deux parcelles de terrain cadastrées en section 11 n° 167/115 et 168/115, d'une superficie totale de 36,23 ares, situées à MARMOUTIER, au prix global de 7 246,00 €,*

*- dit que l'acte de vente sera passé en la forme administrative.*

*Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte de vente correspondant.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL